



18 juillet 2017

(17-3883)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

APERÇU DES ACTIVITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES MISES EN ŒUVRE PAR LA CEDEAO

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEILLER PRINCIPAL CHARGÉ DES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS) DE LA CEDEAO-USAID

La communication ci-après, reçue le 14 juillet 2017, est distribuée à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

1 INTRODUCTION

1.1. La mission régionale de l'USAID/Afrique de l'Ouest aide la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à faire progresser son projet de création d'une union économique et d'un marché commun. Conformément à cet objectif, la CEDEAO met en œuvre de nombreux accords visant à soutenir la libre circulation des marchandises et des personnes dans la région. S'agissant des normes, l'USAID/Afrique de l'Ouest et le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) ont signé une deuxième lettre de mise en œuvre pour le remboursement des coûts. Dans le cadre de cet accord, l'accent sera mis sur les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS).

1.2. Eu égard au plan de travail 2017 approuvé et afin d'améliorer et de renforcer les activités SPS dans la région de la CEDEAO, les activités suivantes ont été mises en œuvre:

1.1 Établissement d'un groupe de travail institutionnel sur les questions SPS

1.3. Dans le cadre du programme de coopération sur les mesures SPS entre la CEDEAO et l'USAID, le Département de l'industrie et de la promotion et du secteur privé de la Commission de la CEDEAO a organisé une réunion technique du groupe de travail des questions sanitaires et phytosanitaires le 3 mai 2017 à Dakar (République du Sénégal). Cette réunion avait pour objet d'établir le groupe de travail de la CEDEAO sur les questions SPS, ainsi que d'examiner et d'adopter le projet de mandat dudit groupe.

1.4. Le groupe de travail des questions sanitaires et phytosanitaires, ainsi établi, a la composition suivante:

- Commission de la CEDEAO:
 - o Département de l'industrie et de la promotion du secteur privé;
 - o Département du commerce;
 - o Département de l'agriculture et du développement rural.
- Organisation ouest africaine de la santé (OOAS);
- UEMOA: Département de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, des mines et de l'environnement;
- Mission régionale de l'USAID en Afrique de l'Ouest;
- Observateurs:
 - o Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA);
 - o Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (UA-IAPSC).

1.5. Le mandat du groupe de travail a été examiné, modifié et validé par tous les participants. Le groupe de travail donnera des avis scientifiques et des orientations sur les questions SPS aux États membres de la région. En outre, il aboutira à la création d'un secrétariat afin de mieux gérer les questions SPS et de piloter les activités dans ce domaine.

1.2 Examen et redynamisation des comités SPS nationaux et des consultations régionales en établissant des priorités parmi les questions SPS

1.6. En vue de renforcer les systèmes nationaux de sécurité sanitaire et de qualité des produits alimentaires, des comités SPS avaient été créés dans les pays grâce au soutien apporté à des projets antérieurs, notamment le projet panafricain de normalisation mené par l'UA-BIRA avec l'appui de l'Union européenne. Il a été observé que ces comités SPS nationaux étaient inactifs/non opérationnels, en particulier dans les États membres de la CEDEAO. Cette situation découlait de diverses conditions et difficultés rencontrées par les États membres. Ces difficultés sont méconnues et les solutions pour y remédier n'ont pas encore été proposées.

1.7. Du 5 au 7 juillet 2017, une réunion des parties prenantes dans le domaine SPS a été organisée afin d'examiner le statut des comités SPS nationaux et de faire le point sur les progrès réalisés depuis leur création, sur les difficultés rencontrées, sur les perspectives pour aller de l'avant et sur la création d'un réseau de comités SPS régionaux pour faire avancer les questions SPS et dynamiser les échanges intrarégionaux et internationaux. Un plan d'action est en cours d'élaboration sur la base des recommandations faites.

2 PRÉSERVATION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX

2.1. Le secteur agricole en Afrique de l'Ouest continue de jouer un rôle primordial dans le développement économique des États membres de la CEDEAO. L'agriculture représente 30% du produit intérieur brut (PIB) et emploie 55% de la population rurale. La production et la productivité de denrées alimentaires dans la région enregistrent depuis longtemps des résultats mitigés. La population continue d'augmenter dans la région; elle s'élève actuellement à 330 millions d'habitants et devrait atteindre 500 millions d'ici à 2025. Ce scénario démographique exige un effort concerté pour accroître la production par son intensification en vue de nourrir le nombre croissant d'habitants, dont 60% devraient, selon les prévisions, vivre dans des zones urbaines d'ici à 2025. La production de céréales est passée de 16 millions de tonnes métriques en 1980 à 56 millions en 2013. La production de racines et de tubercules a également augmenté dans les zones tropicales humides et s'élève aujourd'hui à 150 millions de tonnes métriques. Malgré ces résultats remarquables, la région continue d'enregistrer des déficits alimentaires dus à un certain nombre de facteurs, dont la faiblesse de la production, les changements climatiques, la prévalence des parasites et des maladies, l'appauvrissement des sols, l'environnement commercial et économique défavorable et l'accès limité des agriculteurs de la région à la technologie. Un facteur déterminant dans la limitation de la production est la prévalence des parasites et des maladies transfrontières qui touchent les cultures vivrières et de rapport, ce qui cause des pertes importantes pour les agriculteurs et menace ainsi la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, les perspectives de la politique agricole de la CEDEAO à l'horizon 2025 accordent une place très importante à l'élaboration d'une approche globale concernant le plan de prévention/réduction des parasites et des maladies des végétaux dans la région. Mieux vaut PRÉVENIR que GÉRER une catastrophe.

2.2. L'objectif était d'élaborer un cadre global de prévention, de surveillance et de réduction des parasites et des maladies des végétaux en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui contribuera à réaliser les objectifs concernant l'alimentation et la nutrition énoncés dans la politique agricole de la CEDEAO (ECOWPA 2025/RAIP-FSN 2020) dans le cadre du PDDAA (Déclaration de Malabo, 2014).

2.3. Les 6 et 7 juin 2017, les parties prenantes de la région se sont réunies et ont décidé de mettre en place les éléments suivants:

- plan d'action global sur la prévention, la surveillance et la réduction des parasites et des maladies des plantes dans la région de la CEDEAO;
- catalogue/liste des meilleures pratiques en matière de gestion des maladies des végétaux et de protection des végétaux pour diffusion par les plates-formes existantes de la CEDEAO consacrées à l'agriculture et au moyen des projets connexes;

- mécanisme de coordination des activités concernant les maladies des végétaux tenant compte des avantages comparatifs de toutes les parties prenantes;
- identification des principales activités à démarrage rapide et mobilisation des fonds pour leur mise en œuvre.

2.4. Une équipe spéciale sera par la suite établi (du 7 au 8 août) avec le soutien du bureau de l'USDA-APHIS à Dakar (Sénégal).

3 SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

3.1. Une étude récente portant sur l'approvisionnement en céréales de l'industrie agroalimentaire dans quatre pays de l'Afrique de l'Ouest a révélé que la question de l'aflatoxine était un obstacle majeur au commerce régional des céréales. La contamination par les aflatoxines représente une menace pour la santé des personnes et pour la croissance économique de ce secteur. Le centre pour le commerce et l'investissement en Afrique de l'Ouest (*West Africa Trade and Investment hub*) a organisé un atelier de formation des formateurs de trois jours consacré à la gestion et à la surveillance des aflatoxines. Les principales parties prenantes étaient l'Approche Communale pour le Marché Agricole (Projet ACMA); la FUPRO-Bénin, l'organisation béninoise fédérant les céréaliers; le Réseau ouest africain des céréaliers; la société civile; et les jeunes entreprises agroalimentaires.

3.2. Du 21 au 23 juin 2017, une session de formation des formateurs a été conjointement organisée à Porto-Novo (Bénin) par le centre pour le commerce et l'investissement en Afrique de l'Ouest, la mission régionale de l'USAID en Afrique de l'Ouest et la Commission de la CEDEAO.

3.3. Trente-trois participants ont été formés aux stratégies de gestion et de surveillance de l'aflatoxine pour garantir la sécurité sanitaire du maïs, de l'arachide et des autres produits agricoles sensibles. Cette formation est un programme pilote spécifique au Bénin, qui servira de modèle pour être développée et diffusée dans la région.

4 PARTICIPATION À DES INSTANCES SPS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

4.1. La Commission de la CEDEAO a participé à diverses réunions régionales et internationales, dont les suivantes:

- Réunion des points de contact nationaux du Codex Alimentarius: Nairobi, 28-30 juin 2017;
- Réunion du Comité SPS de l'Organisation mondiale du commerce: Genève, 11-14 juillet 2017;
- Sessions de la Commission du Codex Alimentarius, Genève, 17-22 juillet 2017.

5 CONCLUSION ET VOIE À SUIVRE

5.1. Pour conclure, au nom de la Commission de la CEDEAO, je tiens à remercier l'USAID, l'USDA, l'USDA-APHIS et à tous les partenaires et donateurs de leur soutien qui permet de faire avancer les dossiers SPS dans la région et au-delà. Nous cherchons à obtenir davantage d'aides pour mettre en œuvre les plans d'action susmentionnés.
